

SAINT-THURIEN, le 16 mars 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Vendredi 20 mars 2026 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Installation du Conseil Municipal,
- 2°) Election du Maire,
- 3°) Détermination du nombre des adjoints,
- 4°) Election des adjoints,
- 5°) Lecture de la charte de l'élu local.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain BIDEAU, doyen de l'assemblée, puis de Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Anne Marie SEVENNEC, Alain BIDEAU, Valérie LE FLECHER, Frédéric WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE, Fanchon THUAUDET, Michel CHARPENTIER, Bruno JAFFRE, Elodie PEINTUREAU.

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Délibération du Conseil Municipal

20260202

Objet : Détermination du nombre des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appeler à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par douze voix « pour » et 3 abstentions, d'approuver la création de trois postes d'adjoint au maire.

Fait à SAINT-THURIEN, le 21 mars 2026

Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

